

## **Avis d'enquête publique**

**préalable à la délivrance d'une autorisation de défrichement nécessaire  
à la réalisation d'un projet photovoltaïque,  
et à la délivrance du permis de construire pour la réalisation  
d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire  
DE LA COMMUNE DE BISTEN-EN-LORRAINE  
PÉTITIONNAIRE : BOREAS SARL**

Par arrêté préfectoral n° 2023-DCAT-BEPE-131 du 12 juin 2023, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 36 jours, du 6 juillet 2023 au 10 août 2023 inclus.

La commune concernée est Bisten-en-Lorraine, siège de l'enquête.

Monsieur Aimé Cayet, ingénieur de la chimie à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Monsieur Christian Evesque, fonctionnaire territorial à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête. Monsieur Cayet assurera des permanences selon le calendrier suivant, afin de recueillir les observations écrites et orales du public :

**- en mairie de Bisten-en-Lorraine :**

- mercredi 12 juillet 2023 de 16h00 à 18h30
- mardi 18 juillet 2023 de 16h00 à 18h30
- vendredi 04 août 2023 de 16h00 à 18h30
- jeudi 10 août 2023 de 16h00 à 18h30

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier, comprenant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire, sera déposé :

- sur le site internet dédié à cette enquête publique directement accessible à l'adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/bisten-en-lorraine-projet-photovoltaique>  
également accessible depuis le lien placé sur le site de la préfecture de la Moselle, à l'adresse : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Forbach-Boulay Moselle ;

- en mairie de Bisten-en-Lorraine pendant la durée de l'enquête, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Un accès gratuit au dossier sera en outre possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture et mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter, aux horaires d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête pourra être communiqué sur demande et aux frais du demandeur dès la publication du présent arrêté, auprès du : préfet de la Moselle - DCAT – BEPE – place de la préfecture – 57034 Metz Cedex 1.

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre électronique, directement accessible à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/bisten-en-lorraine-projet-photovoltaique>  
également accessible depuis le lien placé sur le site de la préfecture de la Moselle, à l'adresse : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Forbach-Boulay Moselle ;
- sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie de Bisten-en-Lorraine, aux horaires habituels d'ouverture au public ;
- par courrier, adressé à la mairie de Bisten-en-Lorraine - siège de l'enquête, 25, rue principale 57220 Bisten-en-Lorraine, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par courriel transmis à l'adresse suivante : [bisten-en-lorraine-projet-photovoltaique@mail.registre-numerique.fr](mailto:bisten-en-lorraine-projet-photovoltaique@mail.registre-numerique.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, portées sur le registre papier, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur durant ses permanences sont consultables au siège de l'enquête.

Celles transmises par voie électronique sont également consultables sur le site internet dans les meilleurs délais. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

Madame Elise Abécassis ([e.abecassis@boreas.fr](mailto:e.abecassis@boreas.fr))

Chef de projet

BOREAS SARL

36, rue du général De Rascas

57220 Boulay-Moselle

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur est tenue à la disposition du public sans délai pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Bisten-en-Lorraine, ainsi qu'à la préfecture de la Moselle, et ces documents sont publiés durant ce même délai sur le site du registre dématérialisé à l'adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/bisten-en-lorraine-projet-photovoltaique>

et sur le site internet de la préfecture de la Moselle.

La décision sera prononcée, le cas échéant, par arrêté préfectoral.